



PV Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

Réunion du 1^{er} Juillet 2021

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Président : Monsieur Pascal LORGEUX

Présents(es) :

Messieurs Salvador GARCIA, Gérald LAVRAT

Absents excusés :

Messieurs Stéphane LEFEBVRE, Gérard POTIER, Pierre RANVIER

Assiste : Mme Sylvie GUILBAUDAUD (Secrétaire Administrative)

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Le Président souhaite la bienvenue à tous les membres de la Commission et demande un moment de recueillement en mémoire de Pierre DARNEAU.

Il demande si tous repartent et précise que la candidature d'un futur membre représentant les Clubs, en remplacement de notre collègue décédé, sera prochainement soumise pour validation au Comité Directeur.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

INFORMATION SUR LA SITUATION DES CLUBS EN INFRACTION :

Suite à l'arrêt des compétitions le 25 Octobre 2020, sur décision de la FFF pour cause de COVID19, exceptionnellement la situation de chaque club est examinée après le 30 Juin 2021.

Clubs dont l'équipe 1ère évolue en championnat Départemental

- Les décisions applicables sont celles prises en Juin 2020. Il faut se reporter sur le tableau paru sur le site du District le 29 Mai 2020, réunion du 25 Mai 2020.

- Tous les candidats inscrits à des FIA, lors de cette saison, couvrent leur club d'appartenance si celui-ci est en infraction, sous réserve que le candidat reparte pour la saison 2021/2022.

Situation examinée au 01 Juillet 2021
Clubs dont l'équipe 1^{ère} évolue en championnat Départemental

Clubs en infraction	Division	Obligation article 41	Nombre d'arbitres Couvrant le club 2019-2020	Nombre d'années d'infraction	Sanctions financières	Nombre de joueurs mutés en moins pour la saison 2020-2021
US LE S AIX-RIANS 548848	D1	2 Arbitres	1	1	120€	2
OL MORTHOMIERS 524969	D2	1 Arbitre	0	2	50€ x 2	4
FC NERONDES 518761	D3	1 Arbitre	0	1	50€	2
FOOTBALL CLUB LE CHÂTELET CULAN-CHATEAUMEILLANT 504925	D2	1 Arbitre	0	1	50€	2
FS PARASSY 523772	D3	1 Arbitre	0	1	50€	2
A.S. SOULANGIS 534018	D3	1 Arbitre	0	5±	50€ x 4	6 Interdiction de montée
US NANCAY/NEUVY 542541	D3	1 Arbitre	0	1	50€	2
ASC LEVET 510559	D4	1 Arbitre	0	5-	50€ x 4	6 Interdiction de montée
US MOULINS/YEVRE 524570	D4	1 Arbitre	0	2	50 € x 2	4
ES COLOMBIERS 537086	D4	1 Arbitre	0	1	50€	2
FOY. RUR. IDS ST. ROCH 553759	D4	1 Arbitre	0	3	50 € x 3	6 Interdiction de montée
A.S.C. FRANCO-TURQUE 582461	D4	1 Arbitre	0	2	50 € x 2	4 mutés en moins

* Les clubs en infraction pour la 3ème année et + ne peuvent immédiatement accéder à la division supérieure, s'ils y ont gagné leur place (**Article 47.2 et 47.3 du Statut de l'arbitrage**).

Les clubs de US Les Aix-Rians, AS Soulangis et ASC Levet ayant inscrit un candidat sont rétablis dans leurs droits, décision FFF.

⇒ **Nançay/Neuvy s'était mis en conformité au 31 Août 2020**

Compte tenu de la situation actuelle, les amendes financières pour la saison 2020/2021 ne seront pas perçues par le District, seules les sanctions sportives seront maintenues.

Les clubs de Départementale 5 qui ont intégré la Départementale 4 sont exempts des obligations pour la saison 2021/2022.

Suite à la décision du Comité Directeur du 30 Avril 2020 entérinant la suppression de la D 5,

⇒ **Obligation d'arbitre pour la Départementale 4 au nombre de 1**
 ⇒ **Sanctions financière et sportive maintenues**

La Départementale 4 devenant la dernière série du District, le Règlement Fédéral laisse le choix au District de ne pas sanctionner ou de faire voter en AG ces obligations.

Adopté en AG le 25 Septembre 2020 à Saint Germain Du Puy.

Les clubs ayant acquis par leur classement à l'issue de la saison 2019/2020 le droit de monter en Départementale 4 sont soumis à l'obligation d'arbitre.

Les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Sportive et Autres dans les conditions de forme et de délai, conformément aux articles 188 et 190 des RG de la FFF. Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

**Le Président
de la Commission,**



Pascal LORGEUX

**Le Secrétaire
de séance de la Commission,**



Salvador GARCIA